

RAPPORT DE PRESENTATION BUDGET 2026



Séance du conseil municipal
du 16 décembre 2025

COMMUNE DE PALAVAS LES FLOTS

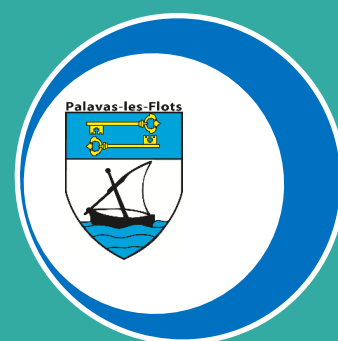


Table des matières

I- LE CADRE REGLEMENTAIRE.....	3
II- LA STRUCTURE BUDGETAIRE.....	9
III- LES ELEMENTS SYNTHETIQUES.....	11
LES INVESTISSEMENTS	11
Les investissements de cycle annuel.....	11
Les investissements pluriannuels :	11
Les principaux investissements par service	12
La budgétisation verte du programme d'investissement 2026	13
LES ENGAGEMENTS HORS BILAN	16
LA FISCALITE DIRECTE LOCALE.....	17
LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION PREVISIONNELS	18
LES PRINCIPAUX RATIOS DES COMMUNES	19
LA QUALITE COMPTABLE.....	19

I- LE CADRE REGLEMENTAIRE

Une modification du cadre budgétaire et organisationnel

Par anticipation avec la réglementation, le conseil municipal a décidé de changer d'instruction ministérielle budgétaire et comptable pour évoluer vers le référentiel M57 qui succède à l'instruction M14 (délibération du 27/10/2022).

L'instruction M57 assouplit les règles budgétaires en introduisant notamment :

Davantage de transparence grâce au Règlement budgétaire et financier ;

Une fongibilité des crédits dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section ;

Une meilleure gestion des dépenses imprévues rendues incontournables en cette période d'instabilité.

Les budgets de la commune restent déposés à la mairie où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption.

Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du maire.

Les documents budgétaires sont assortis en annexe :

1° De données synthétiques sur la situation financière de la commune ;

Ces données comprennent les ratios suivants :

a) Dépenses réelles de fonctionnement/ population ;

b) Produit des impositions directes/ population ;

c) Recettes réelles de fonctionnement/ population ;

d) Dépenses d'équipement brut/ population ;

e) Encours de la dette/ population ;

f) Dotation globale de fonctionnement/ population.

g) La ville de Palavas-les-Flots bénéficie de la dotation forfaitaire, le nombre de résidences secondaires est précisé.

2° De la liste des concours attribués par la commune sous forme de prestations en nature ou de subventions. Ce document est joint au seul compte administratif ;

3° De la présentation agrégée des résultats afférents au dernier exercice connu du budget principal et des budgets annexes de la commune. Ce document est joint au seul compte administratif ;

4° De la liste des organismes pour lesquels la commune :

a) détient une part du capital ;

b) a garanti un emprunt ;

c) a versé une subvention supérieure à 75 000 euros ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme.

La liste indique le nom, la raison sociale et la nature juridique de l'organisme ainsi que la nature et le montant de l'engagement financier de la commune ;

5° D'un tableau retraçant l'encours des emprunts garantis par la commune ainsi que l'échéancier de leur amortissement ;

6° De la liste des délégataires de service public ;

7° Du tableau des acquisitions et cessions immobilières mentionné au c de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme ;

8° D'une annexe retraçant l'ensemble des engagements financiers de la collectivité territoriale ou de l'établissement public résultant des contrats de partenariat prévus à l'article L. 1414-1 ;

9° D'une annexe retraçant la dette liée à la part investissements des contrats de partenariat.

Lorsqu'une décision modificative a pour effet de modifier le contenu de l'une des annexes, celle-ci doit être à nouveau produite pour le vote de la décision modificative.

Les documents budgétaires font l'objet d'une insertion dans une publication locale diffusée dans la commune.

Ces documents sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation brève et synthétique ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, sont mis en ligne sur le site internet de la commune.

Les états annexés aux documents budgétaires sont les suivants :

I. – Etats annexés au budget et au compte administratif :

- 1° Tableaux récapitulant l'état des emprunts et dettes ;
- 2° Présentation de l'état des provisions ;
- 3° Présentation des méthodes utilisées pour les amortissements ;
- 4° Présentation de l'équilibre des opérations financières ;
- 5° Présentation de l'état des charges transférées en investissement ;
- 6° Présentation du mode de financement des opérations pour le compte de tiers ;
- 7° Présentation des engagements donnés et reçus ;
- 8° Présentation de l'emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale ;
- 9° Etat du personnel ;
- 10° Liste des organismes de regroupement dont la commune est membre ;
- 11° Liste des établissements ou services créés par la commune ;
- 12° Tableau retraçant les décisions en matière de taux des contributions directes.

II. – Etats annexés au seul compte administratif :

- 1° Etat de variation des immobilisations ;
- 2° Etat présentant le montant de recettes et de dépenses affectées aux services assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée qui ne font pas l'objet d'un budget distinct du budget général.

La section de fonctionnement regroupe :

Toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions) ;

Toutes les recettes que la collectivité peut percevoir des transferts de charges, de prestations de services, des dotations de l'État, des impôts et taxes, et éventuellement, des reprises sur provisions et amortissement que la collectivité a pu effectuer. Il s'agit notamment du produit des quatre grands impôts directs locaux, la dotation globale de fonctionnement (DGF) et la dotation générale de décentralisation (DGD).

La section d'investissement comporte :

Toutes les dépenses : le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité (travaux en cours, immobilisations corporelles et incorporelles...) ;

Toutes les recettes : les emprunts, les dotations et subventions de l'État. On y trouve aussi une recette d'un genre particulier, l'autofinancement, qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement.

La section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme et la section de fonctionnement des autorisations d'engagement.

Le rapport de présentation budgétaire et les documents budgétaires sont **mis en ligne sur le site internet de la commune**, dans des conditions garantissant :

- 1° Leur accessibilité intégrale et sous un format non modifiable ;
- 2° La gratuité et la facilité de leur accès par le public, pour leur lecture comme pour leur téléchargement ;
- 3° Leur conformité aux documents soumis à l'organe délibérant de cette collectivité ;
- 4° Leur bonne conservation et leur intégrité.

Cette mise en ligne intervient dans un délai d'un mois à compter de l'adoption, par le conseil municipal, des délibérations auxquelles ces documents se rapportent.

La commune de Palavas-les-Flots publie sur son site internet tous les actes administratifs et les documents budgétaires.

Elle assure la traçabilité de ses procédures de transparence par un horodatage.

La spécificité des communes touristiques

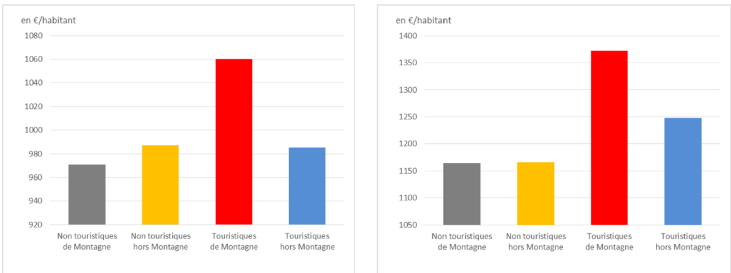
Les communes touristiques disposent d'une composition particulière liées au nombre de lits touristiques ou de résidences secondaires, d'hôtels, de campings rapportées à leur population.

Les agrégats financiers ne sont pas comparables aux communes de strate démographique équivalente à leur population légale. Ainsi, les dépenses ou recettes par habitant, l'épargne brute, les dépenses d'équipements sont nettement différentes.

Statistiquement (sources Ministère des collectivités locales, Ministère des finances et INSEE), les dépenses des communes touristiques sont plus élevées. Les écarts entre communes touristiques sont importants qu'ils s'agissent de communes de montagne ou non. La structure de base de la commune modifie les indicateurs. Les choix de gestion de chacune des communes ne peuvent pas se comparer (entre les communes qui ont fortement investi par le passé et celles qui n'ont pas investi, celles qui sont en cours d'investissement et celles qui ne peuvent pas investir. L'investissement s'accompagne alors d'endettement.)

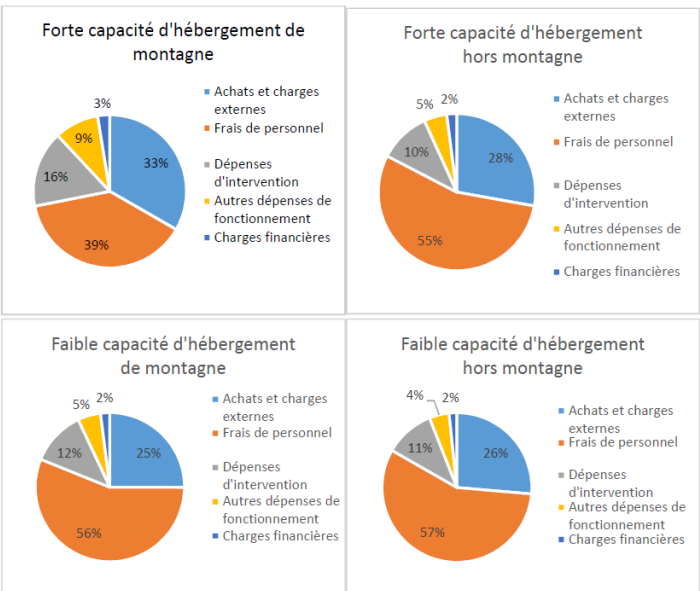
A titre d'exemple, les graphiques ci-dessous illustrent l'impossibilité d'une comparaison générale.

Graphique 1 - Dépenses et recettes de fonctionnement par habitant DGF selon le type de communes
G 1a : Dépenses de fonctionnement
G 1b : recettes de fonctionnement



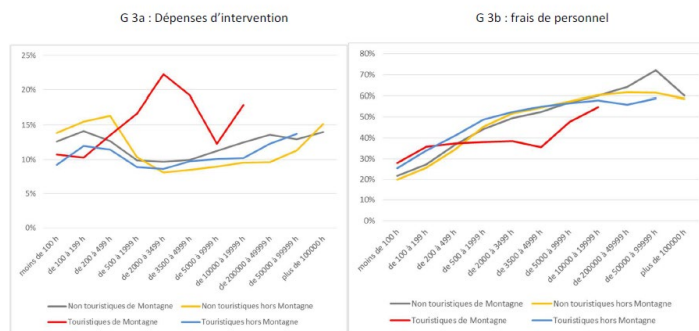
Source : DGCL, données DGFIP, comptes de gestion 2022, budgets principaux, opérations réelles.

Graphique 2 – proportion des différentes composantes des dépenses de fonctionnement, selon le type de communes



Source : DGCL, données DGFIP, comptes de gestion 2022, budgets principaux, opérations réelles.

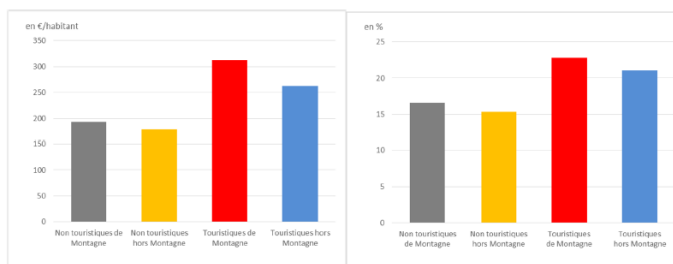
Graphique 3 – Part dans les dépenses de fonctionnement par taille de communes



Graphique 4 – Epargne brute et taux d'épargne brute, selon le type de communes

G 4a : Epargne brute par habitant DGF

G 4b : Taux d'épargne brute

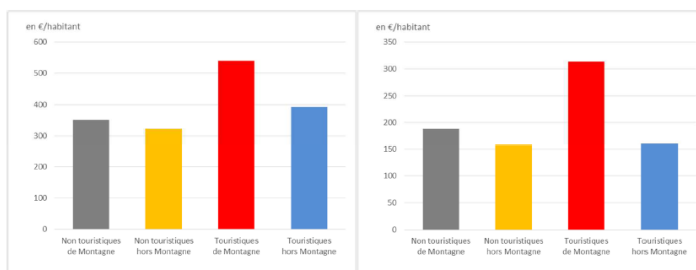


Source : DGCL, données DGFIP, comptes de gestion 2022, budgets principaux, opérations réelles.

Graphique 6 – Dépenses et recettes d'investissement par habitant DGF, selon le type de communes

G 6a : Dépenses d'investissement hors remboursement

G 6b : Recettes d'investissement hors emprunts

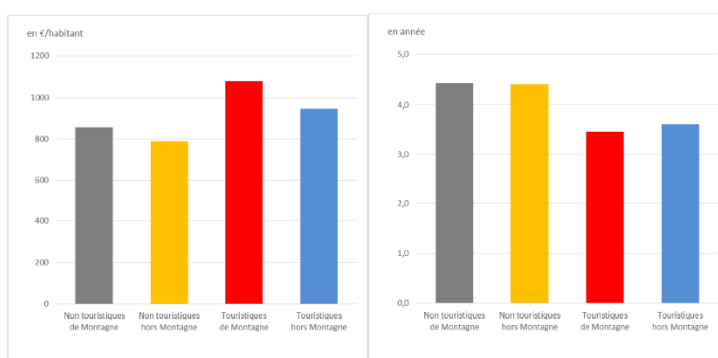


Source : DGCL, données DGFIP, comptes de gestion 2022, budgets principaux, opérations réelles.

Graphique 8 – Dette par habitant DGF et délai de désendettement selon le type de communes

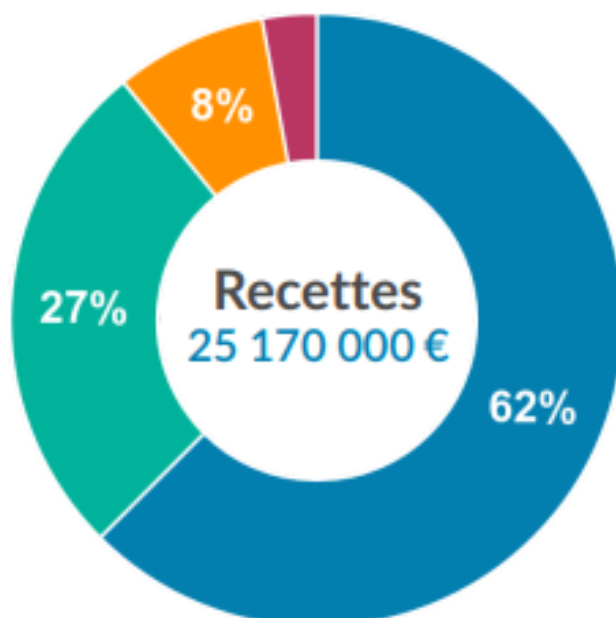
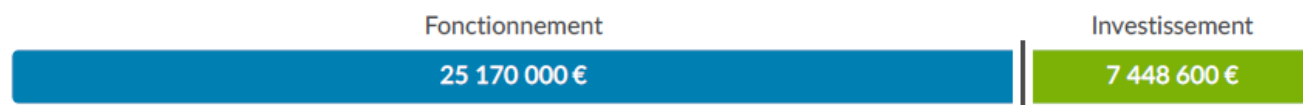
G 8a : Encours de la dette

G 8b : délai de désendettement

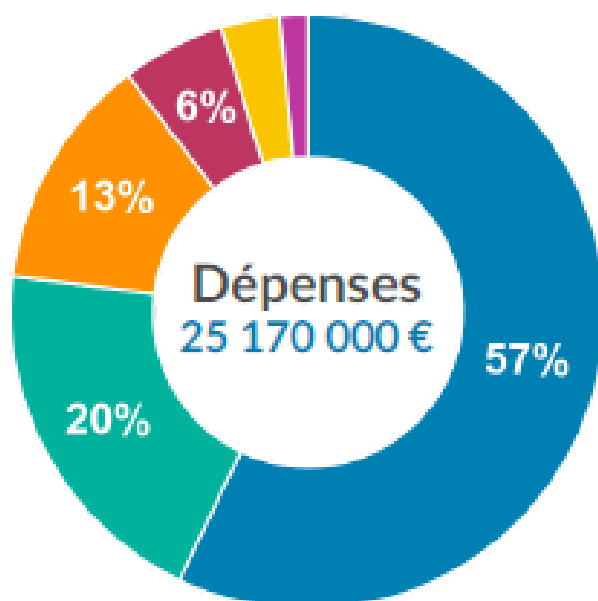


Source : DGCL, données DGFIP, comptes de gestion 2022, budgets principaux, opérations réelles.

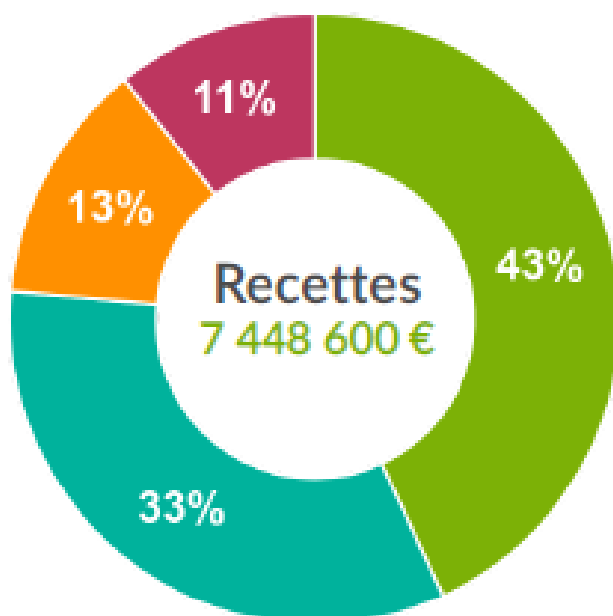
II- LA STRUCTURE BUDGETAIRE



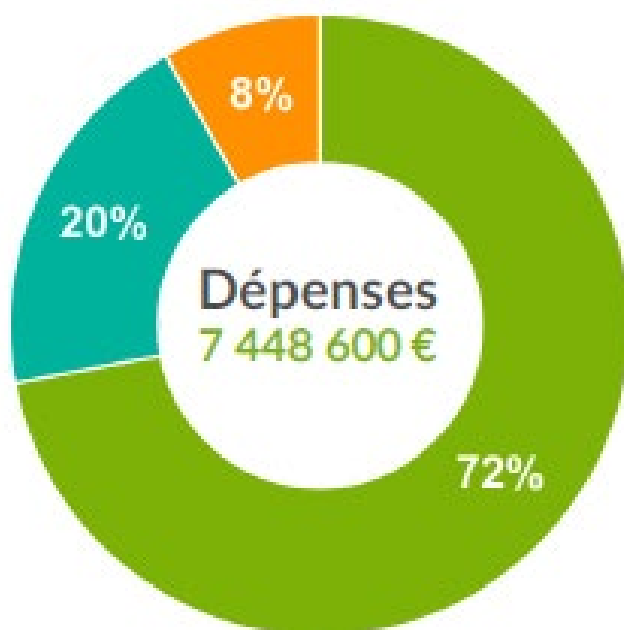
- Impôts et taxes : 15 729 000 €
- Produits des services : 6 705 900 €
- Autres recettes : 2 012 100 €
- Dotations et participations : 723 000 €



- Charges de personnel : 14 378 300 €
- Charges générales : 4 977 000 €
- Autres dépenses : 3 207 000 €
- Charges gestion courante : 1 424 700 €
- Virement à section d'invest : 800 000 €
- Intérêts d'emprunts : 383 000 €



- Emprunt :
3 210 600 €
- Autres recettes :
2 483 000 €
- Dotations et subventions :
955 000 €
- Virement de section de fonct :
800 000 €



- Dépenses d'équipement :
5 365 000 €
- Remboursement du capital :
1 468 000 €
- Autres dépenses :
615 600 €

III- LES ELEMENTS SYNTHETIQUES

LES INVESTISSEMENTS

Les investissements de cycle annuel

Les investissements seront présentés en détail au moment du vote du budget primitif.

Il s'agit principalement de :

- la construction d'un Hôtel de Police Municipal ainsi que des logements ;
- la rénovation énergétique des bâtiments ;
- le renouvellement de la flotte automobile vers des énergies renouvelables ;
- la poursuite de la transformation de l'éclairage public vers des unités moins consommatrices en énergie ;
- la poursuite de l'entretien et de l'embellissement de l'espace public ;
- le renforcement des installations de sécurité publique ;
- le développement des sports et de la culture ;
- la poursuite de la politique de stationnement ;
- le déplacement du parc forain

Les investissements pluriannuels :

délib	Gestionnaire	n°	Programme	Millésime PPI	AP Voté	Révision 2025	Total des AP	CP consommés < 2025	AP restant à réaliser au 01/01/2025	Crédits ouverts en N	CP 2026	CP 2027	CP 2028
184/2024	Batiment	1/2023	Toiture et Rénovation énergétique MTL	2023	590 000,00 €	- €	590 000,00 €	387 627,09 €	178 230,04 €	41 000,00 €	12 500,00 €	148 872,91 €	
184/2024	Batiment	2/2023	Rénovation thermique et énergétique de l'école Maternelle	2023	1 330 000,00 €	- €	1 330 000,00 €	77 074,20 €	1 280 873,80 €	120 000,00 €	45 000,00 €	1 087 925,80 €	
65/2024	DGST	3/2023	Hôtel de Police et logement	2023	2 560 000,00 €	670 000,00 €	3 230 000,00 €	186 908,81 €	3 043 091,19 €	2 500 000,00 €	20 000,00 €	523 091,19 €	
184/2024	Culture	1/2024	Acq fond artistique DUBOUT	2024	820 000,00 €	- €	820 000,00 €	205 000,00 €	615 000,00 €	205 000,00 €	205 000,00 €	205 000,00 €	
142/2024	Sport	2/2024	Tribune stade Louis Baumes	2024	360 000,00 €	- €	360 000,00 €	- €	305 000,00 €	55 000,00 €	305 000,00 €		
64/2025	DGST	3/2024	Piste Cyclable	2024	1 220 000,00 €		1 220 000,00 €	7 992,00 €	1 220 000,00 €	480 000,00 €	732 008,00 €		
44/2025	DGST	4/2024	Aménagement Zone Foraine	2024	3 000 000,00 €	250 000,00 €	3 250 000,00 €	- €	3 000 000,00 €	2 720 000,00 €	530 000,00 €		
124/2025	Technique	1/2025	Ilots de Fraicheur	2025	200 000,00 €	- €	200 000,00 €	- €	200 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €

Les principaux investissements par service

SERVICE	BUDGET BATIMENTS	BUDGET IMMO CORPORELLES	BUDGET VEHICULES	BUDGET PRIMITIF
ADMINISTRATION GENERALE	137 500,00 €	252 800,00 €	- €	390 300,00 €
ANIMATION	115 500,00 €	12 000,00 €	- €	127 500,00 €
VIE ASSOCIATIVE	66 500,00 €	- €	- €	66 500,00 €
BATIMENTS COMMUNAUX	- €	15 000,00 €	25 000,00 €	40 000,00 €
CABINET DU MAIRE	- €	15 000,00 €	- €	15 000,00 €
CANALETES	- €	35 000,00 €	- €	35 000,00 €
CIMETIERE	10 000,00 €	5 000,00 €	- €	15 000,00 €
COMMUNICATION	- €	10 000,00 €	- €	10 000,00 €
COMMERCE DE PROXIMITE	- €	20 000,00 €	- €	20 000,00 €
CULTURE	94 300,00 €	228 700,00 €	- €	323 000,00 €
DIVERS	- €	- €	- €	- €
DIRECTION SERVICE TECHNIQUE ADM	- €	- €	- €	- €
EGLISE	25 000,00 €	- €	- €	25 000,00 €
ECLAIRAGE PUBLIC	- €	185 000,00 €	- €	185 000,00 €
ESPACES VERT	- €	163 000,00 €	60 000,00 €	223 000,00 €
FINANCES	- €	10 000,00 €	- €	10 000,00 €
FLEURISSEMENT	- €	35 000,00 €	50 000,00 €	85 000,00 €
GENDARMERIE	110 000,00 €	- €	- €	110 000,00 €
JOUTES	- €	100 000,00 €	- €	100 000,00 €
MAGASIN	- €	10 000,00 €	- €	10 000,00 €
MARCHE ET BROCANTES	- €	80 000,00 €	- €	80 000,00 €
MOBILIER URBAIN	- €	80 000,00 €	- €	80 000,00 €
MAISON DE RETRAITE	15 000,00 €	- €	- €	15 000,00 €
NAUTIQUE	12 500,00 €	7 500,00 €	60 000,00 €	80 000,00 €
PARC FORAIN	- €	530 000,00 €	- €	530 000,00 €
PECHE	35 000,00 €	10 000,00 €	- €	45 000,00 €
PHARE	250 000,00 €	- €	- €	250 000,00 €
PLAGES	- €	74 700,00 €	- €	74 700,00 €
POLICE MUNICIPALE	20 000,00 €	50 000,00 €	30 000,00 €	100 000,00 €
POPULATION	- €	10 000,00 €	- €	10 000,00 €
PROPRETE URBAINE	2 500,00 €	34 500,00 €	- €	37 000,00 €
RESSOURCES HUMAINES	- €	10 000,00 €	- €	10 000,00 €
SCOLAIRE	116 500,00 €	18 500,00 €	- €	135 000,00 €
SECRETARIAT GENERAL	- €	20 000,00 €	- €	20 000,00 €
SIGNALISATION HORIZONTALE ET VERTICALE	- €	50 000,00 €	- €	50 000,00 €
SOCIAL	10 000,00 €	- €	- €	10 000,00 €
SECURITE DES PLAGES	9 000,00 €	56 000,00 €	15 000,00 €	80 000,00 €
SPORT TERRESTRE	848 000,00 €	- €	- €	848 000,00 €
STATIONNEMENT	5 000,00 €	30 000,00 €	- €	35 000,00 €
ATELIERS TECHNIQUES	100 000,00 €	- €	100 000,00 €	200 000,00 €
VOIRIE	- €	735 000,00 €	- €	735 000,00 €
URBANISME	- €	5 000,00 €	- €	5 000,00 €
TOTAL	1 982 300,00 €	2 897 700,00 €	340 000,00 €	5 220 000,00 €

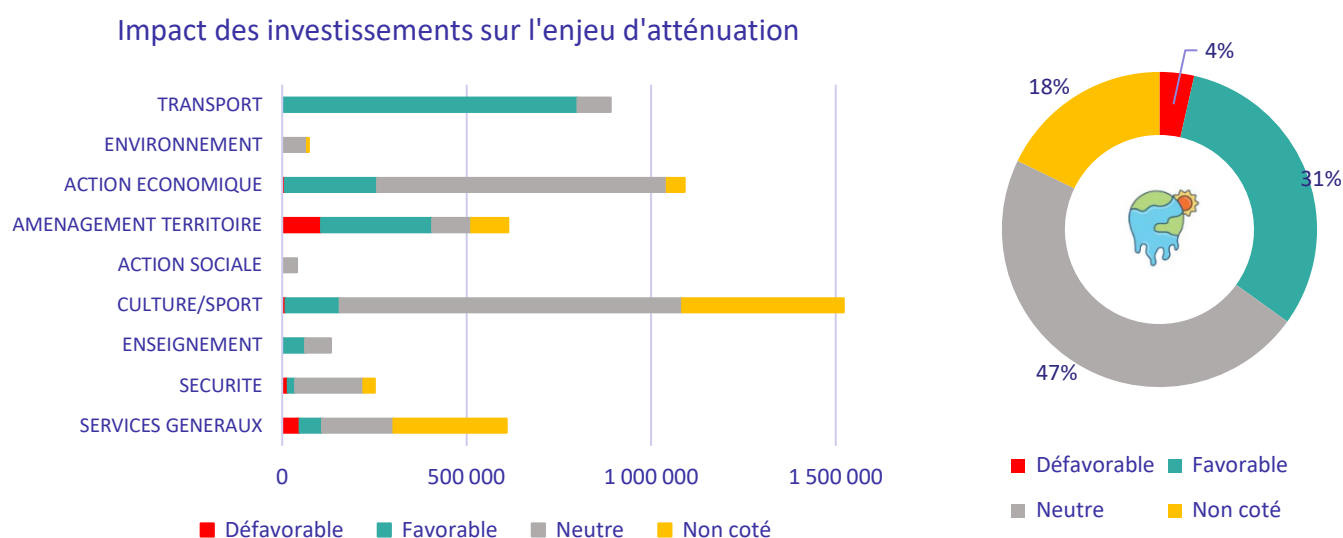
La budgétisation verte du programme d'investissement

La budgétisation verte du programme d'investissement a vocation à constituer à la fois un outil de sensibilisation des services financiers et opérationnels aux enjeux environnementaux et un outil d'arbitrage au moment de la préparation du budget

Cette représentation des dépenses au regard des impacts sur l'environnement permet d'identifier les leviers potentiels de verdissement des politiques publiques et les domaines dans lesquels les dépenses sont appelées à décroître.

Présentation sur l'axe 1 « atténuation au changement climatique »

Une action peut être considérée comme ayant un préjudice important sur cet axe si, en tenant compte du cycle de vie des produits et des services fournis par cette activité, elle génère des émissions importantes de gaz à effet de serre.



Les investissements relatifs aux mobilités douces (pistes cyclables) permettront de décarboner la mobilité sur la commune. Le passage en LED de l'éclairage public et les dépenses de végétalisation des espaces publics sont des dépenses favorables sur l'enjeu de l'atténuation du changement climatique. La commune va mener également des travaux d'amélioration énergétique de ses bâtiments publics.

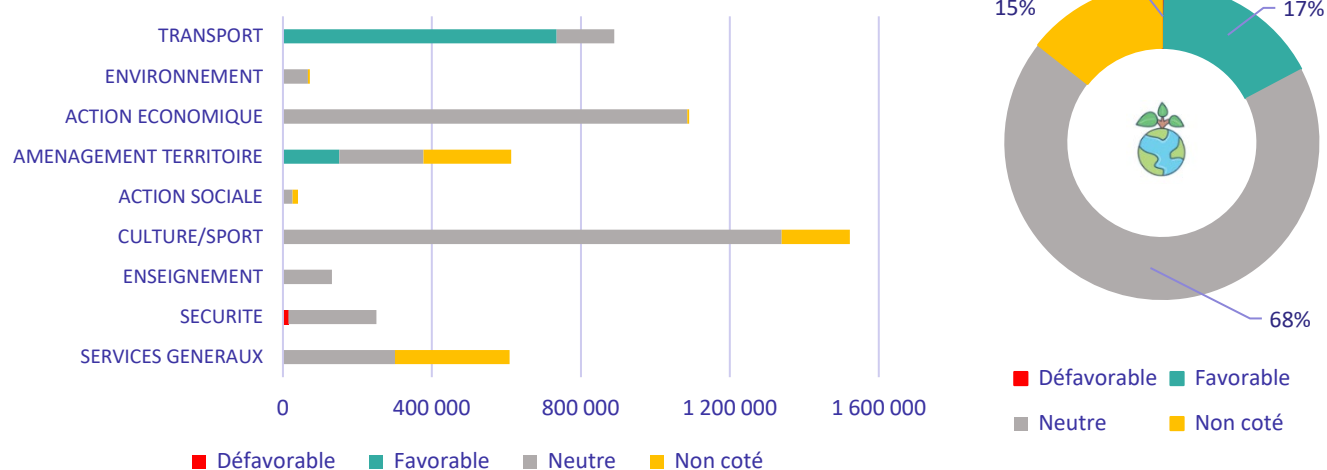
Certaines opérations ont un impact défavorable du fait de l'artificialisation des sols. Les projets sont menés avec une recherche permanente de réduction de leurs impacts sur le volet environnemental.

Les projets non cotés font l'objet d'étude de faisabilité technique ou seront cotés en fonction des impacts sur le climat des solutions retenues.

Présentation sur l'axe 6 « Préservation de la biodiversité »

Une action peut être considérée comme ayant un préjudice important sur cet axe lorsqu'elle impacte significativement le bon état et la résilience d'écosystèmes ou l'état de conservation des habitats et des espèces.

Impact des investissements sur l'enjeu biodiversité



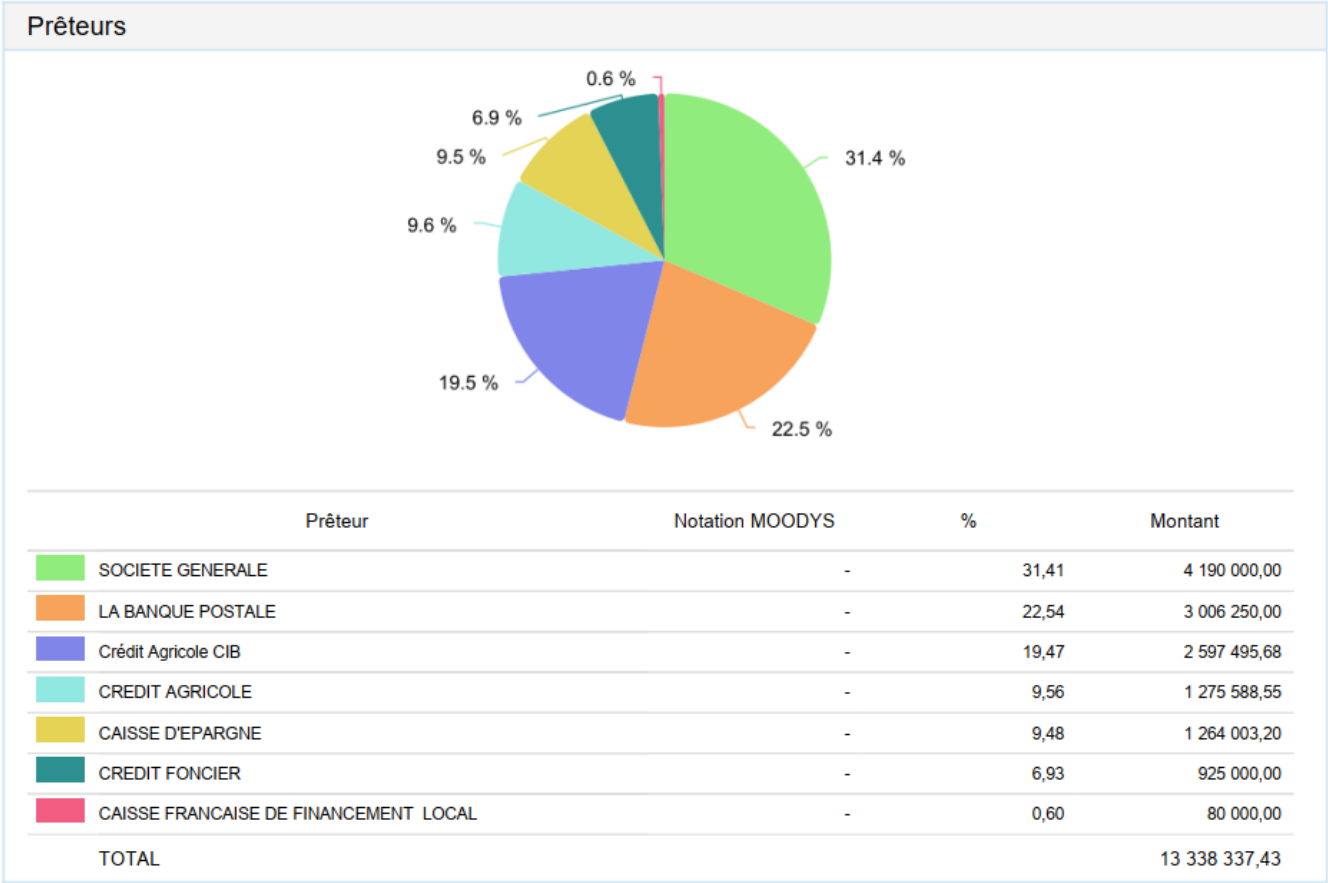
Les investissements 2026 ont peu d'impact sur la biodiversité. La création des jardins partagés fait partie des actions favorables sur le plan de la préservation de la biodiversité

Les projets non cotés font encore l'objet d'étude de faisabilité technique. La cotation finale sera effectuée à l'issue de cette étape en fonction des impacts sur le vivant et les espèces protégées.

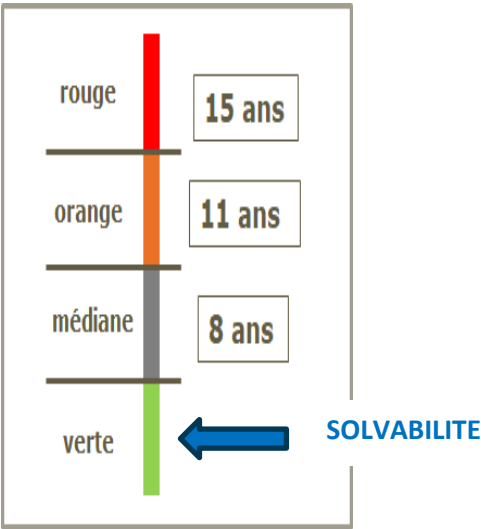
La production de l'annexe environnementale lors de l'élaboration du Compte Financier Unique (CFU) rendra compte des dépenses réelles selon ces deux axes.

LA DETTE

La dette directe de la commune est de 13 338 337.43 € au 1er janvier 2026 pour un taux de 2.05 %. Elle est composée à 83% en taux fixe et une durée de vie résiduelle moyenne de de 14 ans et 2 mois. Bien répartie sur plusieurs prêteurs (pas de risque de contrepartie).



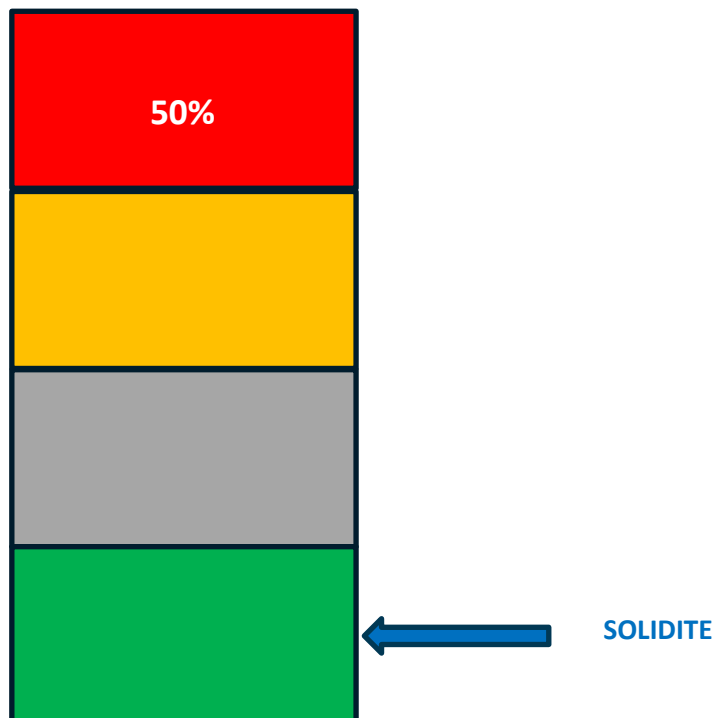
La capacité de désendettement de la commune est performante : 4,28 ans.



LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Il n'y a aucun risque hors bilan.

Le ratio Galland est de 6.22%. La limite est fixée à 50%.



LA FISCALITE DIRECTE LOCALE

Les bases devraient augmenter de 1%.

Une majoration sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaire (60%) a été adoptée par le conseil municipal le 20 septembre 2023.

Les bases n'étant pas communiquées à ce jour par l'administration fiscale, les taux des taxes seront approuvés lors d'un prochain conseil municipal.

Le budget a été construit sans augmentation des taux des taxes.

Taux votés	2016	2021 THRS	2022 THRS	2023 THRS	2024 THRS	2025 THRS
Taxe habitation	17,39	17,39	17,39	17,39	17,39	17,39
MTHRS					60,00	60,00
Foncier bâti	27,02	50,89	51,91	51,91	51,91	51,91
Foncier non bâti	59,87	59,87	59,87	59,87	59,87	59,87

LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION PREVISIONNELS

	BP 2026
Produits de Gestion	24 801 300,00 €
TER	100 000,00 €
Charges de Gestion	21 732 000,00 €
Excédent Brut de Fonctionnement	3 169 300,00 €
	13%
76 - Produits financiers	100,00 €
66 - Charges financières	383 000,00 €
Résultat Financier	- 382 900,00 €
77 - Produits exceptionnels	3 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	15 000,00 €
dont cession d'immo	
Résultat Exceptionnel	- 12 000,00 €
EPARGNE BRUTE	2 774 400,00 €
Remboursement de la dette	
16 - Emprunts et dettes assimilés	1 468 000,00 €
hors 16812	- €
Ligne de trésorerie	
16449	- €
Dépenses financières hors gestion de la dette	3 000,00 €
EPARGNE NETTE	1 306 400,00 €
ressources propres d'inv	
10	705 000,00 €
Cessions	
775 (ex 777)	- €
Subventions	
131 à 139	250 000,00 €
recettes financières hors gestion de la dette	3 000,00 €
MARGE D'AUTOFINANCEMENT	2 261 400,00 €
Dépense d'équipement	3,50 €
autres dépenses TER + 27	110 000,00 €
BESOIN DE FINANCEMENT	2 151 396,50 €
Emprunt Souscrit	- €
Fonds de roulements CG au 01/01	3 275 161,03 €
Fonds de roulement CG au 31/12	- €
Stock de dettes au 01/01	13 336 960,88
Encours de la dette au 31/12 hors 165 et 1688	11 868 960,88 €
CAPACITE DE DESENDETTEMENT	4,28

LES PRINCIPAUX RATIOS DES COMMUNES

Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF)	3 657€/Hab
Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF)	4 099€/Hab
Dépenses d'équipement brut (investissements réalisés)	887€/Hab
Encours de la dette	2 204€/Hab
Dotation globale de fonctionnement (versée par l'État)	93€/Hab
Dépenses de personnel / DRF	65%
Dépenses de fonct et remboursement de dette / RRF	95%
Dépenses d'équipement brut / RRF	22%
Encours de la dette / RRF	54%
Épargne brute / RRF	11%

LA QUALITE COMPTABLE

La démarche de qualité comptable est contrôlée chaque année par la Direction générale des finances publiques (ministère de l'Economie). Cela garantit une évaluation extérieure neutre et indépendante.

Le cadre normatif a été modifié. L'indice de qualité de comptes locaux (IQCL) est devenu l'indice de pilotage comptable (IPC). Les items contrôlés sont plus élargis. Il s'inscrit dans un programme annuel plus large de performance Il n'y a plus de notation sur un barème de 20 points mais utilise la méthode du « scoring sur 100 ».

Le rapport permet de dresser la qualité du traitement comptable sur l'exercice et met l'accent sur les erreurs.

Une performance constante.